

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 450 120 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 175 870,25 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	175 870,25 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	65 807,69 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	241 677,94 euros
A titre de dividendes	150 000,00 euros
Soit 10,00 euros par action	
Le solde	91 677,94 euros

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 91 677,94 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 360,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 149 640,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 01 avril 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le



revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

130 000,00 euros, soit 8,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 312,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 129 688,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

130 000,00 euros, soit 8,66 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 311,92 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 129 688,08 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

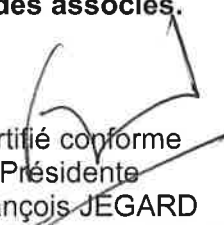
150 000,00 euros, soit 10,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 360,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 149 640,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 MARS 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.


Certifié conforme
La Présidente
François JÉGARD
Société CREATIS GROUPE

Comptes annuels

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

SAS CREATIS AUDIT

71 rue Victor Hugo
75116 Paris

Tél. 01.53.64.99.99
APE : 6920Z Siret : 72200536000085

regec@regec.fr

 Jégard
Créatis 
ENTREPRISES - NERF - SERVICE

71 avenue Victor Hugo

75116 PARIS



Tél. 01 53 64 07 40

Courriel. CreatisPC@creatisgroupe.com

Web. www.creatisgroupe.com

"CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL"

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	546 250		546 250	546 250
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	22 054		22 054	23 479
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	568 304		568 304	569 729
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	280 875	11 861	269 014	423 134
Fournisseurs débiteurs	171 515		171 515	97 470
Personnel	585		585	180
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 793		8 793	5 646
Autres créances	487		487	
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	185 623		185 623	165 700
Charges constatées d'avance	8 888		8 888	7 744
TOTAL ACTIF CIRCULANT	657 017	11 861	645 156	700 123
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 225 320	11 861	1 213 459	1 269 851

Bilan

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	450 120	450 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	45 012	45 012
Autres réserves	67 436	67 436
Report à nouveau	65 808	
Résultat de l'exercice	175 870	215 808
TOTAL CAPITAUX PROPRES	804 248	778 378
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges		6 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 000
Découverts et concours bancaires	1 115	1 108
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 115	1 108
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	60 606	72 094
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 717	179 146
Personnel	50 817	40 841
Organismes sociaux	53 094	42 035
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	84 043	118 600
Autres dettes fiscales et sociales	5 631	7 433
Dettes fiscales et sociales	193 584	208 909
Autres dettes	25 589	6 716
Produits constatés d'avance	27 600	17 500
TOTAL DETTES	409 211	485 473
TOTAL PASSIF	1 213 459	1 269 851

Compte de Résultat

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 485 968	1 562 932	-76 963	-4,92
Autres produits	12 107	15 730	-3 623	-23,03
Total	1 498 076	1 578 661	-80 586	-5,10
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	469 450	649 743	-180 294	-27,75
Total	469 450	649 743	-180 294	-27,75
MARGE SUR M/SES & MAT	1 028 626	928 918	99 708	10,73
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	12 604	19 482	-6 878	-35,30
Salaires et Traitements	531 419	422 406	109 013	25,81
Charges sociales	239 380	187 246	52 134	27,84
Amortissements et provisions	8 270	3 591	4 679	130,30
Autres charges	2	9	-7	-82,00
Total	791 674	632 734	158 941	25,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	236 951	296 184	-59 233	-20,00
<i>Produits financiers</i>	494	6	488	NS
<i>Charges financières</i>	1 045	6 166	-5 121	-83,06
Résultat financier	-550	-6 159	5 609	-91,07
RESULTAT COURANT	236 401	290 024	-53 623	-18,49
<i>Produits exceptionnels</i>	33	6	27	435,00
Résultat exceptionnel	33	6	27	435,00
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	60 564	74 223	-13 659	-18,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	175 870	215 808	-39 937	-18,51

Comptes annuels

2024

Période du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexe

Annexe**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 213 459,31
Chiffre d'affaires	1 485 968,44
Résultat net comptable (Bénéfice)	175 870,25

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com	x		
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 1 213 459 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 175 870 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2023-2024, aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés suivantes :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Dans le cadre du Projet de la loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8ME, le total de bilan inférieur à 4ME, et l'effectif à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30%. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.

Sur l'exercice 2023-2024, une reprise à hauteur de 6000€ a été faite.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	546 250			546 250
Immobilisations incorporelles	546 250			546 250
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 479		1 425	22 054
Immobilisations financières	23 479		1 425	22 054
ACTIF IMMOBILISE	569 729		1 425	568 304

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 493 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 054		22 054
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	280 875	266 642	14 233
Autres	181 380	181 380	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 888	8 888	
Total	493 197	456 910	36 287
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	534
Fournisseurs - RRR à obtenir	50 794
Charges sociales - produits à recev	585
Total	51 913

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 450 120,00 euros décomposé en 15 004 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 000		6 000		
Total	6 000		6 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			6 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 409 211 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 115	1 115		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 717	100 717		
Dettes fiscales et sociales	193 584	193 584		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	86 195	86 195		
Produits constatés d'avance	27 600	27 600		
Total	409 211	409 211		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	42			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 30 euros.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	47 227
INTERETS COURUS A PAYER	1 115
Associés - intérêts courus	12
Dettes provis. pr congés à payer	32 917
Personnel - autres charges à payer	17 900
Charges sociales s/congés à payer	14 150
Charges sociales - charges à payer	8 055
TAXE APPRENTISSAGE	369
DEVELOPPEMENT DU PARITARISME	150
Etat - autres charges à payer	2 006
Clients - RRR à accorder	1 173
Total	125 073

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 888		
Total	8 888		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	27 600		
Total	27 600		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 434 943	8 000	1 442 943
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	43 026		43 026
TOTAL	1 477 968	8 000	1 485 968

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 300 euros

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 9 personnes.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	58 840
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	58 840
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions solidaires de Créatis Groupe	62 400
Avals et cautions	62 400
Autres engagements reçus	
Total	62 400
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 58 840 euros

Montant versé de 2006 à 2024 est de 29 229 euros.

Adresse de correspondance :
63 avenue de la Commune de Paris
91220 Brétigny/Orge
Tél : 01 60 84 56 75
contact@ao2c.fr

« CREATIS AUDIT »

S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 450 120 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS

R.C.S PARIS 722 005 360

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CREATIS AUDIT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

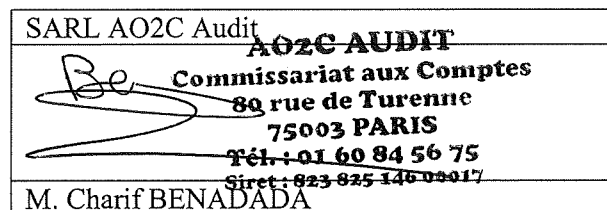
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brétigny sur Orge, le 13 mars 2025



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	546 250		546 250	546 250
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	22 054		22 054	23 479
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	568 304		568 304	569 729
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	280 875	11 861	269 014	423 134
Fournisseurs débiteurs	171 515		171 515	97 470
Personnel	585		585	180
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 793		8 793	5 646
Autres créances	487		487	
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	185 623		185 623	165 700
Charges constatées d'avance	8 888		8 888	7 744
TOTAL ACTIF CIRCULANT	657 017	11 861	645 156	700 123
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 225 320	11 861	1 213 459	1 269 851

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 30/09/24	Net au 30/09/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	450 120	450 120
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	2
Réserve légale	45 012	45 012
Autres réserves	67 436	67 436
Report à nouveau	65 808	
Résultat de l'exercice	175 870	215 808
TOTAL CAPITAUX PROPRES	804 248	778 378
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges		6 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 000
Découverts et concours bancaires	1 115	1 108
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 115	1 108
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	60 606	72 094
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 717	179 146
Personnel	50 817	40 841
Organismes sociaux	53 094	42 035
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	84 043	118 600
Autres dettes fiscales et sociales	5 631	7 433
Dettes fiscales et sociales	193 584	208 909
Autres dettes	25 589	6 716
Produits constatés d'avance	27 600	17 500
TOTAL DETTES	409 211	485 473
TOTAL PASSIF	1 213 459	1 269 851

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

	du 01/10/23 au 30/09/24 12 mois	du 01/10/22 au 30/09/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 485 968	1 562 932	-76 963	-4,92
Autres produits	12 107	15 730	-3 623	-23,03
Total	1 498 076	1 578 661	-80 586	-5,10
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	469 450	649 743	-180 294	-27,75
Total	469 450	649 743	-180 294	-27,75
MARGE SUR M/SES & MAT	1 028 626	928 918	99 708	10,73
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	12 604	19 482	-6 878	-35,30
Salaires et Traitements	531 419	422 406	109 013	25,81
Charges sociales	239 380	187 246	52 134	27,84
Amortissements et provisions	8 270	3 591	4 679	130,30
Autres charges	2	9	-7	-82,00
Total	791 674	632 734	158 941	25,12
RESULTAT D'EXPLOITATION	236 951	296 184	-59 233	-20,00
Produits financiers	494	6	488	NS
Charges financières	1 045	6 166	-5 121	-83,06
Résultat financier	-550	-6 159	5 609	-91,07
RESULTAT COURANT	236 401	290 024	-53 623	-18,49
Produits exceptionnels	33	6	27	435,00
Résultat exceptionnel	33	6	27	435,00
Impôts sur les bénéfices	60 564	74 223	-13 659	-18,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	175 870	215 808	-39 937	-18,51

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 1 213 459 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 175 870 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos à compter du 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf : convention collective), d'un coefficient d'espérance de vie, d'un taux de progression de salaires, d'un taux d'actualisation et turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2023-2024, aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R - LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés suivantes :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Dans le cadre du Projet de la loi PACTE, le gouvernement a prévu la suppression de l'intervention des commissaires aux comptes au sein des PE dont le chiffre d'affaires serait inférieur à 8ME, le total de bilan inférieur à 4ME, et l'effectif à 50 personnes.

Nous estimons un impact possible sur notre activité de l'ordre de 20 à 30%. Cette situation entraînera la suppression de postes de collaborateurs dont nous avons évalué le coût de départ à 30 000 euros. Cette somme a fait l'objet d'une provision pour risques.

Sur l'exercice 2023-2024, une reprise à hauteur de 6000€ a été faite.

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	546 250			546 250
Immobilisations incorporelles	546 250			546 250
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	23 479		1 425	22 054
Immobilisations financières	23 479		1 425	22 054
ACTIF IMMOBILISE	569 729		1 425	568 304

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 493 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 054		22 054
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	280 875	266 642	14 233
Autres	181 380	181 380	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 888	8 888	
Total	493 197	456 910	36 287
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	534
Fournisseurs - RRR à obtenir	50 794
Charges sociales - produits à recev	585
Total	51 913

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 450 120,00 euros décomposé en 15 004 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 000		6 000		
Total	6 000		6 000		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			6 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 409 211 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 115	1 115		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 717	100 717		
Dettes fiscales et sociales	193 584	193 584		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	86 195	86 195		
Produits constatés d'avance	27 600	27 600		
Total	409 211	409 211		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	42			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 30 euros.

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
 Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	47 227
INTERETS COURUS A PAYER	1 115
Associés - intérêts courus	12
Dettes provis. pr congés à payer	32 917
Personnel - autres charges à payer	17 900
Charges sociales s/congés à payer	14 150
Charges sociales - charges à payer	8 055
TAXE APPRENTISSAGE	369
DEVELOPPEMENT DU PARITARISME	150
Etat - autres charges à payer	2 006
Clients - RRR à accorder	1 173
Total	125 073

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 888		
Total	8 888		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	27 600		
Total	27 600		

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	1 434 943	8 000	1 442 943
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	43 026		43 026
TOTAL	1 477 968	8 000	1 485 968

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 300 euros

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
 Commissaire aux comptes

Autres informations**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 9 personnes.

Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	58 840
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	58 840
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
 Commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire de Créatis Groupe	62 400
Avals et cautions	62 400
Autres engagements reçus	
Total	62 400
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 58 840 euros

Montant versé de 2006 à 2024 est de 29 229 euros.

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes